

Architecte

Autres appellations

Architecte

Définition

Exprimer par des esquisses ou des croquis la configuration d'un ouvrage ou d'un espace. Dégager les possibilités les plus adaptées à la construction et au site en tenant surtout compte de la particularité de l'environnement puis, du plan d'urbanisme et des contraintes techniques ainsi que de la volonté du client. Orchestre l'exécution des travaux effectués par les entreprises. Encadre une équipe de techniciens et d'architectes.

Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier se partage entre une activité de bureau pour la conception et le dessin, et de nombreux déplacements chez les partenaires contribuant à la réalisation des travaux, ou sur les chantiers en cours. Les horaires sont variables et sont en fonction de la disponibilité des partenaires et des clients. L'activité s'exerce en collaboration avec une équipe technique polyvalente. Dans tous les cas, le rythme de travail est directement lié aux délais imposés par le client. L'emploi/métier s'exerce avec le souci constant de respecter l'environnement, en particulier en veillant à l'application de la législation en vigueur.

Formation et expérience

Cet emploi/ métier est accessible à partir d'un diplôme ou certificat d'architecte reconnu par l'Etat et accepté par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes. Le diplôme d'architecte Diplômé par le Gouvernement (DPLG), le diplôme d'architecte de l'Ecole Spéciale d'Architecture (DESA), le diplôme d'architecte de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg (ENSAIS), permettent de s'inscrire à l'Ordre des Architectes.

Compétences de base

- Elaborer des esquisses et des croquis (donner forme aux besoins en respectant l'environnement immédiat).
- Définir les conditions d'exécution, les caractéristiques techniques, l'évaluation globale des coûts et des délais de réalisation d'un ouvrage.
- Transformer ou faire transformer les esquisses en plans de projet cotés (disposition générale des différents éléments ou composants de la construction, indication des surfaces).
- Transformer ou faire transformer les plans de projet en plans d'exécution (caractéristiques fonctionnelles dimensionnelles et positionnement de tous les détails d'exécution).

Compétences associées

- Avoir une culture générale étendue.
- Posséder des connaissances en sociologie.
- Posséder des connaissances en économie.
- Posséder des connaissances en urbanisme.

Capacités liées à l'emploi

L'emploi/métier requiert d'être capable de :

- Concilier originalité, souci esthétique, harmonie par rapport à l'environnement et contraintes techniques.
- Etablir et entretenir des relations avec des interlocuteurs variés.
- Appréhender des formes et des volumes dans l'espace.
- Transposer en dessins les besoins d'un client exprimés en langage courant.
- Créer des espaces fonctionnels et conviviaux.
- Se tenir au courant des nouvelles technologies et les utiliser.
- Recueillir et transmettre des informations.

Activités spécifiques

- Création/esquisses.
- Conception/dessin.
- Conseil.
- Expertise.
- Etablissement du programme.
- Etablissement des plans.
- Etablissement du cahier des charges.
- Chiffrage des opérations.
- Consultation des entreprises.
- Passation des contrats de travaux.
- Conduite et coordination de chantier.
- Suivi de chantier.
- Réception de travaux.

Nature de l'ouvrage réalisé

- Création et aménagement de bâtiments (neuf et réhabilitation).
- Aménagement d'espaces publics.
- Aménagement et décoration d'intérieurs.
- Création de mobilier (urbain, d'intérieur).

Responsabilités exercées

- Encadrement et coordination d'une équipe de travail.

Lieu d'exercice de l'activité

- Cabinet d'architecte.
- Administration.
- Organisme parapublic.
- Bureau d'études technique.
- Collectivité locale.